

## LES DROITS DE LA PERSONNE

### L'IRAN—LA PERSÉCUTION DES BÉHAÏS

**M. John Parry (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, la situation déplorable pour ce qui est des droits de la personne en Iran sera à l'ordre du jour de la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les exécutions, les arrestations massives et la torture approuvées tacitement par le Cour suprême de l'Iran et d'autres institutions de l'État se poursuivent.

La minorité religieuse béhaïe en Iran continue à être l'objet d'une campagne de persécution approuvée par l'État en vue d'éliminer manifestement cette minorité religieuse. Le mois dernier, M. Mihdi-Nizhad, M. Habibu'llah Muhtadi et un adolescent de 16 ans, Bijan Talibi ont été tués simplement pour avoir refusé de renier leurs convictions religieuses.

Une démarche décisive de la part du gouvernement canadien s'impose d'urgence. Celui-ci devrait charger la délégation canadienne à l'ONU de se mettre à l'oeuvre en toute hâte pour assurer l'appui général à la résolution de l'ONU sur les droits de la personne en Iran qu'on est en train de rédiger. Tous les députés néo-démocrates se joignent à d'autres députés pour demander que le Canada parraine la résolution et manifeste ainsi notre grave inquiétude au sujet de l'absence de droits civils en Iran.

\* \* \*

## LES AFFAIRES PROVINCIALES

### LA SUPPRESSION DE DÉTACHEMENTS DE LA GRC AU MANITOBA

**M. Lee Clark (Brandon—Souris):** Monsieur le Président, le gouvernement manitobain a contracté la mauvaise habitude de blâmer le gouvernement fédéral pour tous ses maux. Il devrait veiller à ses propres affaires et commencer à garantir des services convenables aux gens du sud-ouest du Manitoba.

Les ruraux de ma circonscription ne se sentent plus en sécurité depuis que le gouvernement du Manitoba a décidé d'économiser en supprimant les détachements de la GRC de Deloraine et de Reston. Plus de 1 200 personnes ont assisté à des réunions de protestation dans ces deux localités ces dernières semaines. Étant donné que les localités sont éloignées les unes des autres, les détachements de la GRC des villes environnantes vont devoir couvrir un territoire plus vaste. Il se pourrait, en conséquence, qu'ils prennent jusqu'à une demi-heure pour répondre à un appel.

En dépit du fait que le gouvernement fédéral financera environ 30 p. 100 des services de la GRC au Manitoba cette année, nous ne semblons malheureusement pas avoir grand-chose à dire sur la façon dont les fonds sont dépensés. Quand l'accord fédéral-provincial actuel sur les services de la GRC expirera, le 31 mars 1991, le solliciteur général (M. Kelleher) devrait

### Article 21 du Règlement

réserver au gouvernement fédéral un pouvoir réel sur la façon dont les provinces administreront à l'avenir les services de la GRC.

\* \* \*

## L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

### LE PRIX DES MÉDICAMENTS NON BREVETÉS—LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI

**Mme Sheila Copps (Hamilton—Est):** Monsieur le Président, c'est bien évident maintenant. Le gouvernement s'est laissé avoir à l'usure, il s'est mis à genoux et il s'est aplati devant les multinationales américaines sur la question des médicaments. Nous avons vu la réaction des personnes âgées lorsque le gouvernement a tenté de réduire les pensions de retraite. Les personnes âgées, les infirmes et tous les autres Canadiens qui estiment que c'est payer trop cher le libre-échange s'il faut abandonner le régime de prix concurrentiels qui caractérise actuellement l'industrie pharmaceutique, n'ont pas fini de faire entendre leur voix.

Je tiens à vous dire au nom du parti libéral, monsieur le Président, que nous allons combattre cette initiative à la Chambre et dans nos circonscriptions. Le gouvernement sera contraint de battre en retraite sur cette question, tout comme il l'a été lorsqu'il a tenté de réduire les pensions des personnes âgées. Il faut que quelqu'un représente le troisième âge et nous allons le faire.

\* \* \*

## LES ENFANTS

### LES MESURES VISANT À LES PROTÉGER

**M. Don Ravis (Saskatoon—Est):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter le gouvernement pour avoir présenté une série de mesures vigoureuses touchant les enfants disparus et les enfants victimes d'exploitation sexuelle. Ces mesures seront bien accueillies par tous les Canadiens. En août, le registre des enfants disparus a été inauguré officiellement. Ce programme vital permet à la GRC de coordonner les recherches avec les forces policières de tout le pays. Maintenant que les centres d'information des forces policières offrent des données informatiques sur les enfants disparus, la sécurité de notre société sera un peu mieux assurée et nos jeunes seront mieux protégés.

Je félicite aussi mon collègue le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) d'avoir présenté le projet de loi C-15 afin de protéger les enfants du Canada contre les infractions et l'exploitation d'ordre sexuel. Le gouvernement se rend compte que cette protection prévue au Code criminel ne sera efficace que si l'on obtient l'appui des associations communautaires qui sont résolues à s'attaquer à ces problèmes.